



Nous sommes fiers d'accompagner votre réussite.

**Beynost, le 26 Mai 2023**

**Objet : Information relative aux PFAS dans le cadre de la réglementation REACH**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous informons au sujet de la proposition de restriction générale des PFAS, les substances per- et polyfluoroalkyles, dans le cadre de la réglementation européenne REACH.

En février 2023, les autorités nationales d'Allemagne, des Pays-Bas, de Norvège, de Suède et du Danemark ont soumis une proposition visant à restreindre l'utilisation des PFAS dans le cadre du règlement REACH de l'UE.

La décision réglementaire finale sur les restrictions REACH est prise par la Commission européenne en collaboration avec les autorités des États membres de l'UE et avec l'examen du Parlement européen et du Conseil. Selon l'ECHA, la date potentielle d'entrée en vigueur de la nouvelle restriction sur les PFAS devrait être 2025.

Il est trop tôt pour déterminer la portée exacte de la restriction à venir, qui dépendra également des informations reçues par les cinq pays au cours de l'appel à contribution. Toutefois, la documentation de l'appel à contribution propose la définition préliminaire suivante des PFAS : "substances qui contiennent au moins un élément aliphatique -CF<sub>2</sub>- ou -CF<sub>3</sub>".

L'appel à contribution n'a pas d'impact immédiat sur la fabrication et la mise sur le marché des produits commercialisés par SAMARO. Tout impact potentiel dépendra de la portée finale de la restriction REACH, une fois qu'elle aura été adoptée dans la législation de l'UE ; l'entrée en vigueur est prévue au plus tôt en 2025.



Nous sommes fiers d'accompagner votre réussite.

Pour participer à la phase de consultation jusqu'au 25 Septembre 2023, nous vous proposons de renseigner le [questionnaire](#) mis à disposition par l'ECHA.

Nous vous joignons également un guide explicatif permettant de remplir le questionnaire de consultation

[https://echa.europa.eu/documents/10162/13641/public\\_consultation\\_guidance\\_en.pdf/7c4705d5-ad01-43ed-a611-06f1426a595c](https://echa.europa.eu/documents/10162/13641/public_consultation_guidance_en.pdf/7c4705d5-ad01-43ed-a611-06f1426a595c)

Ainsi que le lien du replay du 05 avril 2023 expliquant entre la minute 53 et 1h10 les notions du questionnaire <https://echa.europa.eu/-/restriction-of-per-and-polyfluoroalkyl-substances-pfass-under-reach>

Pour consulter l'ensemble des détails de la démarche de l'ECHA concernant la proposition de restriction générale des PFAS voici le lien officiel

<https://echa.europa.eu/registry-of-restriction-intentions/-/dislist/details/0b0236e18663449b>

SAMARO continue à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires fabricants pour suivre attentivement les développements dans ce domaine et examiner les impacts potentiels sur ses produits et processus.

Restant à votre disposition,  
Sincères salutations.

Stéphanie Jarnieux  
Responsable Qualité  
[s.jarnieux@samaro.fr](mailto:s.jarnieux@samaro.fr)

Romuald BOISSIN  
Responsable Technique et Marketing  
[r.boissin@samaro.fr](mailto:r.boissin@samaro.fr)